

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 24/07/2015

Date d'affichage :

OBJET :

SERVICE D'INSTRUCTION DU
DROIT DES SOLS

ACQUISITION DE LOGICIELS
PLAN DE FINANCEMENT

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de Juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - JEMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

Absent(s) : M. J.P PINELLI.

Absent(s) ayant donné procuration : MP. ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELIER à F. MARCHETTI.

Secrétaire : S. DOMINICI

Le Président présente à l'assemblée une proposition d'acquisition de logiciels d'instruction et de cartographie pour doter le service commun d'instruction du droit des sols d'un système informatique performant, permettant de traiter les demandes dans les meilleurs délais et avec précision.

- Logiciel Cart@DS – Estimation : 9 360 € HT
- Logiciel Urba Earth – Estimation : 12 000 € HT

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces achats est estimée à 21 360 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 17 088 €
CCCB autofinancement : 20%, soit 4 272 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cet exposé,

ADOpte le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80 %, soit un montant de 17 088 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 21 360 € HT.

DIT que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150803-17-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

Fait et délibéré, le 30 Juillet 2015

Pour copie conforme

Le Président

